



Assemblée générale

Distr. générale
1er octobre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 124 de l'ordre du jour

Plan des conférences

Introduction du système de diffusion électronique des documents

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis conformément au paragraphe 3 de la section V de la résolution 55/222 du 23 décembre 2000, dans lequel l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-sixième session de l'introduction du système de diffusion électronique des documents. Le Secrétaire général a annoncé l'entrée en service de ce nouveau système au paragraphe 9 de son rapport du 1er mai 2000 sur la technologie de l'information (A/54/849).

II. Rappel des faits

2. Conçu en 1991 et mis en service en 1992, l'ancien système reposait sur un logiciel exclusif et faisait appel à des disques optiques et à des composants considérés comme d'avant-garde à l'époque. Mais il était devenu obsolète et cher à entretenir et n'offrait aucune possibilité d'évolution.

3. Un projet a donc été lancé au début de 2000 : il s'agissait de revoir le système de fond en comble, en utilisant d'une part des technologies de pointe et des normes ouvertes – par opposition à celles qui sont la propriété exclusive d'une société –, et d'autre part, un navigateur Internet et un support de stockage standard.

III. Nouvel environnement

4. Un prototype du nouveau système a été mis au point en février 2000. La série d'essais effectués pour s'assurer de sa viabilité s'étant révélée concluante, on a décidé de procéder à la refonte du système existant.

5. Le nouveau système utilise un système d'exploitation client-serveur et un système de gestion documentaire standard, en l'occurrence respectivement Windows 2000 et Lotus Notes. Il repose en outre sur le logiciel Internet Information Server de Microsoft (MS IIS), qui fait de lui une application purement Web. Ainsi conçu, il sera plus facile à développer et entretenir que s'il faisait appel à des logiciels exclusifs.

6. Les disques optiques ont été abandonnés au profit de disques magnétiques. Rapides et fiables, ces disques sont peu coûteux, même lorsque le volume des données à stocker est énorme, comme c'est ici le cas (300 Go, par exemple). La nouvelle architecture du système de stockage permettra en outre de passer des giga-octets aux téra-octets (soit 1 000 giga-octets), voire davantage.

IV. Une introduction en deux temps

7. Le nouveau système entrera en service en deux temps. Dans un premier temps, on fera basculer l'ancien système vers le nouvel environnement et, dans un second temps, on dotera le nouveau système des fonctionnalités voulues pour qu'il soit pleinement multilingue.

8. *Phase 1* (duplication de l'ancien système) : le nouveau système remplacera l'ancien à New York et à Genève, et il présentera les mêmes fonctionnalités. À la fin de la phase 1, le système basé sur le nouvel environnement (Windows 2000, Lotus Notes, MS IIS et support magnétique) sera opérationnel à New York et Genève, toujours avec les mêmes fonctionnalités que l'ancien.

9. *Phase 2* (multilinguisme) : on dotera le système des fonctionnalités voulues pour que les utilisateurs puissent y accéder et y faire des recherches documentaires dans n'importe laquelle des six langues officielles de l'ONU. L'ancien système n'autorisait les recherches qu'en anglais ou en français.

V. Progrès accomplis

10. La partie développement de la phase 1 s'est achevée en février 2001. Après installation du nouveau logiciel et de la base de données convertie sur de nouveaux serveurs, on a entrepris de tester le système minutieusement avec le concours de certains utilisateurs. On a procédé aux mises au point et réglages nécessaires.

11. Le 22 juin 2001, le nouveau système a commencé à fonctionner parallèlement à l'ancien. On y a copié tous les documents contenus dans le système à disques optiques et on a commencé à y entrer systématiquement les nouveaux documents comme on continuait à le faire dans l'ancien. Les deux systèmes contenaient donc exactement les mêmes documents. On a prié un petit groupe d'utilisateurs de se servir du nouveau système et de suggérer des améliorations éventuelles. On s'est appuyé sur ces suggestions pour le peaufiner encore.

12. En août 2001, on a avisé les fonctionnaires du Siège à New York, ceux de l'Office des Nations Unies à Genève et les membres des missions permanentes de l'entrée en service du nouveau système, en les encourageant à l'utiliser.

13. À 18 heures, le 4 septembre 2001, l'ancien système a été abandonné définitivement au profit du nouveau, devenu le seul système de production. Cet événement a marqué la fin de la phase 1 (duplication de l'ancien système). Le système fonctionne sans accroc depuis cette date.

14. Comme le nouveau système ne fait pas appel à des disques optiques, on a décidé de ne pas lui conserver le nom de l'ancien (Système à disques optiques ou SDO) et de le nommer Système de diffusion électronique des documents (SÉDOC).

VI. Suite des opérations

15. Au cours de la phase 1, on a effectué les travaux de recherche, d'analyse et de conception nécessaires pour la phase 2 (multilinguisme) et décrit de façon détaillée les fonctionnalités à mettre en oeuvre. Le 4 septembre 2001, la phase 1 étant terminée, les développeurs se sont attelés aux tâches restant à exécuter au titre de la phase 2.

16. Il est prévu que la partie développement se prolongera jusqu'à la fin de novembre 2001. Les opérations parallèles de la phase 2 devraient démarrer au début de décembre 2001 et les opérations de production au début de janvier 2002.

VII. Incidences du nouveau système

17. L'introduction du SÉDOC aura plusieurs incidences importantes.

18. Le SÉDOC étant entièrement fondé sur des technologies Web, il suffit pour s'y raccorder de disposer d'un ordinateur individuel muni d'un navigateur Web standard et relié de façon raisonnablement rapide à un fournisseur d'accès à Internet, autrement dit d'un matériel qu'il est relativement aisé de se procurer à l'heure actuelle. Ainsi équipé, l'utilisateur peut accéder au système à partir de n'importe quel point du globe, aussi distant soit-il.

19. Pour accéder à l'ancien système, il fallait disposer d'un ordinateur équipé d'un logiciel exclusif et d'une liaison ultra-rapide, par exemple d'une connexion RNIS (Réseau numérique à intégration de service). Le raccordement était donc coûteux et moins commode pour les utilisateurs situés loin du Siège, en Asie par exemple. Par opposition, les seuls outils né-

cessaires pour accéder au nouveau système sont une connexion à l'Internet et un navigateur Web standard. Les missions permanentes qui disposent d'une liaison RNIS peuvent continuer de s'en servir pour accéder au site du SÉDOC comme à n'importe quel autre site Web.

20. L'ancien système était également accessible sur le Web avec un navigateur standard. Vu la façon dont il avait été structuré au départ, ses fonctionnalités étaient toutefois limitées par rapport à celles qu'autorisait un accès direct. Conçu pour être consulté exclusivement sur l'Internet, le SÉDOC ne présente pas ces inconvénients et offre toutes les fonctionnalités requises.

21. Comme le SÉDOC est une application Web, il est considéré comme faisant partie intégrante des ressources mises à la disposition des fonctionnaires de l'Organisation par l'Intranet. À l'heure actuelle, tous les bureaux hors Siège, excepté la Commission économique pour l'Afrique (CEA), ont directement accès aux applications intranet du Siège sans passer par l'Internet, grâce au réseau étendu de l'ONU. Ils ont donc également accès au SÉDOC. On s'emploie actuellement à relier la CEA au réseau étendu. Lorsque ce sera chose faite, elle aura accès, elle aussi, à toutes les applications intranet du Siège, y compris le SÉDOC.

22. On s'emploie également à donner accès aux applications intranet du Siège à toutes les missions de maintien de la paix, en les reliant au réseau étendu à partir de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Lorsque ce sera fait, leur personnel aura directement accès à toutes les applications intranet du Siège, y compris le SÉDOC. Seules quelques missions bénéficient actuellement d'un tel accès, notamment la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo.

23. Le nouveau système est un système ouvert qui fait appel à des logiciels (Windows 2000, Lotus Notes, MS IIS) et à un matériel (disques magnétiques) standard. Comme aucun de ses composants n'est exclusif, il devrait être facile à maintenir et faire évoluer.

24. Sa maintenance ne posant pas de problème particulier, le système peut être géré et entretenu par des fonctionnaires de l'ONU. Il peut être perfectionné et modifié rapidement et commodément. On devrait donc pouvoir l'adapter sans difficulté aux besoins des utilisateurs à mesure de leur évolution.

25. La phase 2 (multilinguisme) s'appuie sur les fonctionnalités multilingues standard de Lotus Notes (il ne s'agit donc pas de caractéristiques exclusives). Elle vise à faire du SÉDOC un système pleinement multilingue. Au terme de cette phase, les utilisateurs pourront, dès la page d'accueil, choisir leur langue principale (par exemple, l'arabe) parmi les six langues officielles de l'Organisation. Ils pourront ensuite accéder au système et y effectuer des recherches documentaires dans cette langue. Lorsqu'ils auront sélectionné un document, ils pourront l'appeler à l'écran dans n'importe laquelle des six langues. Le SÉDOC se conformera ainsi à la politique visant à assurer la parité entre les six langues officielles de l'Organisation.

26. La flexibilité du système est telle que lorsqu'il arrive à saturation, il suffit d'y ajouter des disques pour être à même d'y stocker de nouveaux documents. S'il s'essouffle, l'ajout de puces à mémoire et de processeurs lui permettra de satisfaire les besoins d'un plus grand nombre d'utilisateurs.

27. Les capacités de l'ancien système étant limitées, on avait fixé à 10 le nombre maximal d'utilisateurs par État Membre. Comme le nouveau système est facile à maintenir et à faire évoluer, la règle a pu être assouplie et ce nombre a été porté à 20 le 28 août 2001.

28. Le Secrétariat souhaite éliminer progressivement cette restriction. Il surveillera le système de près et procédera avec prudence.

VIII. Conclusion

29. Le système de stockage et de diffusion de la documentation de l'ONU est entré dans une nouvelle ère. Il offre des possibilités que l'ancien système ne permettait pas d'envisager. Le Secrétariat est résolu à continuer de l'améliorer en fonction de l'évolution des besoins.